

## Rapport de la Commission des finances

Préavis N° 2019/22 du 2 mai 2019 « Implémentation d'un nouveau système d'information financier au sein de la Ville (SIF) »

Présidence : M. Vincent Brayer

Rapporteur : M. Philippe Miauton

Membres de la commission : Mme Aude Billard, M. Daniel Dubas, M. Jean-François Cachin, M. Valentin Christe, M. Johann Dupuis, Mme Latha Heiniger, Alain Hubler, M. Fabrice Moscheni, M. Benjamin Rudaz, M. Joël Teuscher, M. Stéphane Wyssa.

Membres excusés : M. Romain Felli, M. Axel Marion.

Membres de la Municipalité et de l'administration communale : Mme Florence Germond, M. Emmanuel Bourquin, Mme Myriam Jorio, Service des finances, M. Christophe Zehnder, Service d'organisation et d'informatique

Notes de séance : Mme Elisabeth Huber, Service des finances

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions

Date : 16 mai 2019

### 1. Développement de la Municipalité

Le contenu de ce préavis étant en adéquation avec les activités de la Cofin, cette dernière a été sollicitée pour traiter ce préavis. Pour rappel, la Municipalité sollicite un montant de CHF 6 millions pour implémenter le remplacement du nouveau système comptable financier. En effet, le logiciel actuel ne répond plus aux besoins de la Ville en matière de gestion financière. C'est après différentes études que le choix du logiciel s'est porté sur Abacus. Elle relève que ce logiciel est déjà utilisé dans plusieurs communes et villes suisses (dans le canton de Vaud : Morges, Yverdon et Pully notamment). Dès lors, il sera plus facile de migrer sur ce logiciel en profitant des compétences acquises par les intégrateurs et le développeur. Le logiciel actuellement utilisé (GEFI) a atteint ses limites au niveau fonctionnel. Il n'est, par exemple, plus possible, de l'adapter afin de mettre en place le nouveau référentiel de paiement Swiss QR Code. Pour la Ville, ce changement doit permettre non seulement d'uniformiser les traitements comptables et les processus de gestion, mais aussi de mettre en place un système de contrôle interne (SCI) et de prévoir la mise en place des nouvelles normes comptables suisses.

### 2. Discussion générale

Les commissaires posent un certain nombre de questions qui peuvent être regroupée dans les thèmes suivants :

- Pourquoi ne pas utiliser la solution SAP ?
- Comment le budget a-t-il été élaboré, pour avoir des garanties de non-dépassement ?
- Les mesures supplémentaires prises pour accompagner le changement de logiciel ?
- La cohérence de ce projet avec le développement durable ?
- Incidences sur le budget de fonctionnement ?

La commission a reçu les réponses suivantes. Bien que le logiciel SAP est déjà utilisé par les SIL, les comparaisons effectuées ont fait ressortir que de nombreuses fonctionnalités utiles pour les SIL, qui sont un service commercialisé, ne le sont pas pour le reste de la Ville. Par ailleurs, ce logiciel est plus cher et impliquerait des coûts de licence et maintenance plus importants. Enfin, Abacus est une entreprise suisse, ce qui assure un service de proximité, plus difficile à obtenir d'une entreprise internationale.

## Conseil communal de Lausanne

Concernant le budget, il a bien entendu fait l'objet d'une attention particulière, dont les calculs ont été facilités grâce au concours de communes déjà sur Abacus. Ainsi la véracité des chiffres avancés sur la base des expériences de ces communes. Il est ajouté que le coût des licences d'Abacus est convenu en fonction du nombre d'habitants, à raison de CHF 2.- par habitant.

L'accompagnement du projet a d'ores et déjà nécessité l'engagement de deux auxiliaires, pour une période de six mois, pour aider le service à inventorier et décrire tous les processus en vue de leur refonte. Par la suite, il est prévu, conformément à ce qui est demandé dans le préavis, d'engager 4 personnes pour accompagner le projet et renforcer l'équipe en place. Pour éviter toutes surprises, GEFI sera maintenue jusqu'à la mise en place du nouveau logiciel.

Pour répondre au développement durable, l'hébergement des infrastructures sera au SOI par le biais du Data Center qui vient d'être renouvelé. Ce dernier répond à la politique de la Ville en vue de minimiser l'impact écologique notamment par une consommation d'énergie moindre.

Décision: La commission accepte à l'unanimité les conclusions 1 à 4.
--

Lausanne, le 21 mai 2019

Philippe Miauton, rapporteur